

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 77=97 (1931)

Heft: 4

Artikel: "La guerre des gaz - Comment nous défendre?"

Autor: Stackelberg, S. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-9980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sind. Wir haben heute im Flachland so viel gebirgsgewandte und bergbegeisterte Offiziere, daß es jammerschade ist, wegen der Einsprache kleinlicher Kantonesen oder aus andern unbedeutenden Gründen, sie nicht den Gebirgstruppen zuzuteilen.

Es wurde gesagt, *taktische Kurse* im Winter wären das richtige, um die Führung mit dem Gebirgswinter vertraut zu machen. Das ist falsch. Alle die Reibungen und Gefahren so mannigfacher Art lernt man nur mit der Truppe überwinden. Was z. B. die Offiziere der Zuger- und Schwyzer-Kompagnie diesen Winter auf Oberalppaß und die Tessiner in Andermatt gelernt haben in Führen und Organisieren, das würden sie in keinem taktischen Kurse lernen können.

Die Winterausbildung in der Armee hat in den letzten Jahren nennenswerte Fortschritte gemacht. Verständnis und Interesse dafür sind in weiten Offizierskreisen und erfreulicherweise auch bei kompetenten und bestimmenden hohen Kommandostellen vorhanden. Nun braucht es weiter noch den nötigen Antrieb in der Beschaffung von *Material*. Ueber dieses Kapitel hier zu schreiben, geht nicht an. Aber jedem Offizier sei empfohlen, falls er Gelegenheit hat, die Winterausrüstung im Zeughaus eines Gebirgsbataillons sich anzusehen. Es ist unsere Pflicht, dafür einzutreten, daß Ausbildung und Material denjenigen unserer Nachbarn Schritt halten. Dann kann das Wort wahr werden, was Professor *Paulcke* (der im Krieg das preußische Schneeschuhbataillon No. 2 führte) schon vor dem Krieg sagte: „Die Schweizer sind nicht nur ein Volk in Waffen, sie werden auch bald ein Volk auf Skiern sein, und *das ist für die Erhaltung und Steigerung der Volkskraft und Wehrhaftigkeit ein nicht hoch genug zu veranschlagender Gewinn*“.

„La guerre des gaz. — Comment nous défendre?“

Brochure de *S. de Stackelberg*, ing. Préface du Colonel F. Feyler
Vol. in 8°. Imprimeries Réunies S. A. Lausanne 1931.

«*Il ne s'agit pas de supprimer le soldat mais de supprimer les armées non indispensables à l'ordre intérieur et à la sécurité extérieure.*»

«*Osservatore Romano*» Février 1931.

De tout temps, la sécurité des frontières avait été considérée comme condition indispensable à l'indépendance des nations. La sécurité extérieure est un facteur de paix et de tranquillité des esprits. C'est une condition indispensable à l'équilibre moral des peuples. C'est aussi une nécessité historique.

Le sentiment d'insécurité provoque, chez les individus comme chez les nations entières, un malaise et une inquiétude, qui rongent les énergies, empêchent tout effort créateur et tout travail productif.

Les grandes civilisations ne sont d'ailleurs apparues que derrière les frontières bien délimitées et protégées. Les tribus nomades, vivant dans l'alerte constante, se menaçant les unes les autres, toujours dans l'attente d'une agression, toujours guettant un ennemi, n'avaient jamais pu produire une civilisation et créer une morale religieuse.

De toute époque et dans toutes les civilisations, les lois protégeaient l'individu contre des agressions, mais lorsque la loi ou la police ne pouvaient intervenir, l'individu avait le droit de légitime défense.

Quelque pacifique qu'il soit, un particulier a le droit de verrouiller sa porte et de posséder un revolver pour se défendre contre une agression. La législation admise par tous les codes actuels, établit le principe de légitime défense pour chacun dont la vie est menacée par un agresseur. Celui qui tue son agresseur pour défendre sa vie est libéré de toute peine.

Or, un principe juridique n'a aucune valeur s'il n'est que partiellement appliqué. Refuser à la collectivité ce qui est accordé à l'individu, c'est rendre caduques les principes dont toute la valeur demeure dans leur intangibilité. Là où les formes juridiques commencent à chanceler, où elles perdent le caractère du principe applicable à tous les degrés de l'échelle sociale, où elles sont relatives, changeantes, il n'y a plus de lois.

Nous sommes les premiers à admettre et à acclamer le principe de la limitation des armements, dans la mesure strictement nécessaire au maintien de l'ordre intérieur et à l'organisation d'une défense nationale efficace. Loin de nous l'intention de soutenir l'ancien principe pernicieux de la course aux armements.

Mais il y a une différence entre les armements en surnombre, destinés à imposer la volonté d'une nation, fortement armée, à une autre qui l'est moins, et les armements, dont le seul but est de protéger l'indépendance du pays, les œuvres vives de la nation et la vie des citoyens.

Etablir la sécurité des uns sur l'insécurité des autres, constitue le plus grand danger de notre époque, où plus que jamais on a besoin de voir s'établir des formes équitables de justice et de traitement entre les nations. N'oublions pas que la Russie des Soviets a organisé sa propagande dangereuse et son emprise sur les cerveaux exaltés à la suite de la suppression de toutes les lois, divines et humanitaires et que, pratiquement, tout est réglé chez les bolchéviks par la voie des décrets, qui, tout en violant les formes normales de justice, ne s'inspirent que de l'arbitraire. Aussi serait-il dangereux d'imiter pareils procédés, en n'admettant que partiellement les principes aussi fondamentaux de la vie des peuples, que sont les droits à la protection et la défense nationale.

Si chaque particulier a le droit de défendre sa vie menacée, *chaque nation* peut et doit posséder celui de défendre la patrie. Une nation n'est qu'une collectivité d'individus, unis par les mêmes traditions culturelles et par des intérêts identiques. Il n'est pas logique d'interdire à toute une collectivité ce qui est accordé à des individus.

L'impérieuse nécessité d'obtenir à bref délai un apaisement des esprits, d'où résultera un équilibre moral qui fera disparaître le malaise dû aux méfiances, aux aigreurs et aux haines d'antan, parle en faveur du principe d'égalité dans la sécurité pour toutes les nations, d'autant plus que le facteur aérien et aéro-chimique menace actuellement les multitudes d'une extermination certaine si aucune protection efficace n'est opposée aux incursions aériennes.

Nul n'ignore actuellement la véritable portée de l'aviation militaire. La « cinquième arme » ne connaît pratiquement pas de frontières, elle ne s'embarrasse ni des forteresses, ni des dreadnoughts, ni même des océans à franchir, comme nous l'avons vu tout récemment lors du raid des hydravions italiens.

Il faut reconnaître que, même avec des armements terrestres et navales réduits, la sécurité des nations restera toujours menacée par les airs si la question de la réduction des armadas aériennes et des entraves à apporter à la guerre aérienne et aéro-chimique n'était pas sérieusement posée par la future conférence générale du désarmement, que l'on s'est enfin résolu à convoquer à Genève.

La question de l'agression aérienne est à la base d'un désarmement vraiment sincère, étant donnée la généralisation des gaz toxiques et l'invention des nouveaux explosifs. Les essais qui ont eu lieu à ce sujet en 1924 au fort de la Courtine, près Paris, ont été à ce point suggestifs que la presse française s'est émue du sort des chiens ayant servi aux expériences et a finalement obtenu l'interdiction de ces sacrifices. A quoi servirait de diminuer les garnisons des forteresses, de restreindre le nombre de dreadnoughts ou de désarmer quelques batteries côtières si l'avion, qui ne s'embarrasse pas de ces obstacles, était quand même employé en masses pour exterminer les malheureuses populations civiles, au moyen de bombes explosives, pour réduire des villes en ruines, dont les populations n'auraient même pas le temps de fuir puisqu'elles seraient asphyxiées au moyen de bombes à gaz ?

Il est certain que les horreurs des gaz et des explosifs seront grandement diminuées si le pays et les agglomérations urbaines, ainsi que les grands centres industriels et administratifs sont protégés contre les avions par une défense active, composée de canons, de mitrailleuses anti-aériennes et d'avions de chasse. Ces armes, avec leur caractère strictement défensif dus à leur nature même, rivées au sol ou explorant l'espace aérien, ne peuvent pas être employées pour une agression. Mais leur importance pour diminuer les ravages de la guerre aérienne et aéro-chimique saute aux yeux si l'on se souvient que pendant la dernière guerre, lors des bombardements de Paris par les avions allemands, de 2,5% à 5% (de deux et demi à cinq pour cent) d'avions allemands ont pu pénétrer dans Paris; le reste des forces engagées contre la ville n'a jamais pu forcer la défense et a dû rentrer à ses bases, en perdant quelques avions en cours de route.

Des statistiques très intéressantes à ce sujet ont paru dans la « Re-

vue Militaire Suisse » sous la signature de M. S. de Stackelberg, ingénieur, ancien officier du Service des Gaz de Combat russe, détaché pendant la guerre à l'armée française (voir « Revue Militaire Suisse », 1929—1930, « La guerre aéro-chimique et la défense anti-aérienne »).

Le même auteur dans son dernier ouvrage « *La Guerre des gaz — Comment nous défendre ?* » — préface par le Colonel F. Feyler et dédié à l'armée suisse, insiste plus particulièrement sur l'urgence et la nécessité absolue de protection générale des nations contre le danger aérien et aéro-chimique. Il souligne le fait que le peuple suisse commence à être travaillé par des faux pacifistes, prophètes du Grand-Soir et propagateurs des théories bolchévistes à base d'impérialisme rouge. Il met l'opinion publique en garde contre la funeste théorie socialiste à la mode, selon laquelle le meilleur moyen de se protéger est de licencier l'armée afin d'ôter tout prétexte d'être attaqué.

L'auteur de la « Guerre des Gaz — Comment nous défendre ? », en parlant de l'agression aérienne, suppose le nombre d'avions nécessaire pour empoisonner au moyen des gaz une population de plusieurs millions d'hommes. Il arrive à quelque milliers d'avions pour empoisonner toute la population d'une ville comme Paris, Londres ou Berlin et conclut que de telles massacres au moyens de gaz ne sont réellement redoutables que lorsque toute défense et toute protection font défaut et que les avions ennemis peuvent venir jeter leurs bombes sans être dérangés. Par contre une défense anti-aérienne active (canons et mitrailleuses spéciales, avions de chasse) diminue le danger et le réduit jusqu'à deux chances sur 100 de survoler une ville protégée et d'y jeter des bombes. Le danger des gaz est, d'après l'auteur, un danger de second ordre, car, avant d'attaquer une ville avec des bombes à gaz, les avions la bombarderont avec des bombes aux explosifs si foudroyants que mêmes des grands immeubles de six étages s'écrouleront comme des châteaux de cartes, rien que par le déplacement de l'air dû à l'explosion, et à 50 mètres de distance, ainsi qu'avec de bombes incendiaires, impossibles à éteindre par des moyens habituels, étant donné que la température de la masse incandescente sera de 3000°C ! De telles perspectives sont plus redoutables que la guerre chimique proprement dite et il serait temps, selon M. S. de Stackelberg, de réglementer les nouveaux moyens techniques de la guerre moderne par de nouvelles lois internationales, les anciennes étant devenues périmées.

Il se dégage des écrits antérieurs de M. S. de Stackelberg, qui, depuis trois ans, étudie dans la « Revue Militaire Suisse » les questions relatives à la guerre aérienne, guerre des gaz et défense contre ces nouveaux moyens d'agression, une constatation à retenir pour être opposée à la propagande pseudo-pacifiste.

C'est que les armements anti-aériens sont des armements impropres à l'agression, donc des armements, pour ainsi dire pacifiques. Il cite comme exemple les Etats-Unis d'Amérique qui possèdent moins d'avions que la Petite Entente, tout en ayant une population de 116 millions et

un grand territoire à protéger. Par contre tout est préparé aux Etats-Unis pour assurer la défense « statique » du territoire; sans constituer le moins du monde une menace pour quiconque, le système adopté par les Etats-Unis est à recommander à toute puissance désireuse d'obtenir un maximum de sécurité contre l'agression aérienne et de préserver ses populations contre le fléau aéro-chimique.

Les canons anti-aériens, fixes et semi-fixes, ainsi que des mitrailleuses et des avions de chasse, avec des projecteurs et des appareils permettant de repérer les avions ennemis, des postes d'écoute et d'avertissement, sont préposés à la « Sky Defence », la défense du « ciel national ». Les populations civiles sont méthodiquement entraînées pour se familiariser avec l'éventualité d'une agression aéro-chimique. Des expositions ambulantes enseignent tout le nécessaire pour la protection au moyen de masques anti-gaz et d'abris contre les gaz.

A condition d'être bien protégé, l'arme aérienne et chimique n'est pas plus redoutable que les autres armes, — telle est la thèse générale de la « Guerre des Gaz — Comment nous défendre ? »

L'auteur, M. S. de Stackelberg, cite des statistiques qui démontrent la nécessité de protection anti-chimique individuelle de toutes les populations menacées; il se base sur le fait que pendant la guerre mondiale la mortalité occasionnée par les gaz de combat fut réduite à 1,5% grâce aux masques anti-gaz et appareils de protection perfectionnés, tandis que la mortalité occasionnée par les explosifs est restée très élevée et en tout cas sans jamais être inférieure à 35%.

D'autre part, l'auteur de la « Guerre des Gaz — Comment nous défendre ? » indique le moyen de localiser et d'atténuer les ravages possibles de la guerre aérienne et aéro-chimique par la voie d'une entente internationale, qui aurait pour but de généraliser les mesures les plus propres à protéger les populations civiles de toutes les nations, de prohiber les moyens très cruels et occasionnant d'inutiles souffrances et de s'entendre sur une collaboration loyale entre tous les peuples pour dénoncer les procédés déloyaux et les préparatifs suspects, d'où qu'ils viennent.

L'ouvrage est accompagné des statuts de la nouvelle organisation, intitulée « Croix-Violette », Association Internationale pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique.

La nouvelle association se propose de faire des conférences et d'agir par la presse, d'organiser des démonstrations et des expositions et de vulgariser tout ce qui a trait à la protection contre les gaz (concours de masques, appareils de protection, etc.).

Mais la défense, dite passive, ne suffit pas.

« Il va de soi, — dit l'auteur, — que lorsque toute protection fait défaut, les ravages occasionnés par des bombes aériennes à explosifs et à matières incendiaires, seraient considérables, car alors les avions ennemis jouiront de toute sécurité et auraient tout le loisir de se délester de leur charge Nous sommes les premiers à admettre que l'absence

de toute défense anti-aérienne signifie la destruction totale et intégrale des cités prospères et le massacre des populations innocentes.»

Il est donc nécessaire de posséder une organisation de défense active à côté des mesures de protection passive. En dehors de ces mesures — pas de salut! C'est l'extermination totale qui guette les nations désarmées ou insuffisamment préparées.

Les perspectives seront alors effroyables et l'auteur lance un véritable avertissement à tous ceux qui ne croient pas encore à l'imminence du danger ou qui doutent de la nécessité de s'organiser pour une défense nationale efficace devant le danger éventuel d'une agression aéro-chimique.

Inspiré par la tradition ancestrale, le peuple suisse est fermement résolu à défendre sa maison contre les armes modernes de guerre — les avions et les gaz. Toutes les mesures pour protéger contre l'agression aérienne le ciel national, partant le territoire de la Confédération et les vies de la population civile sont en voie d'organisation, en premier lieu, la défense *active*.

Ce n'est pas faire preuve de militarisme que de préparer la défense de la patrie. C'est un droit sacré et un devoir pour les citoyens, dont la vie est menacée par les armements aériens modernes plus qu'à aucune autre époque. Nul ne peut refuser à une nation le droit de se protéger contre le danger aéro-chimique.

Unir toutes les nations sur le terrain de la *limitation des armements*, leur enlever toute possibilité d'agression tout en leur accordant le droit de se défendre pour leur assurer *l'égalité dans la sécurité*, telle est la tâche que tout ami de l'humanité doit s'imposer.

Zu „Antimilitarismus und Bildung“.

Lt. O. Scheitlin, I/78.

Es ist beinahe selbstverständlich, daß ein Junger sich auf den im Märzheft erschienenen Artikel von Herrn Major Frick regt, ein Junger, der selbst mit seinen Kameraden mitten in der Bewegung steht. Ich maße mir nicht an, die Welt in ihren Urtiefen zu kennen, aber ich möchte doch einige Fragen vom Standpunkt des Jungen aus etwas betrachten, wobei ich zum vorneherein den im erwähnten Artikel geschriebenen Satz, daß der Junge stets in Gefahr gegenüber den Entscheidungen im Leben stehe, als möglich annehme. Es mag sein, daß das Leben mir beweist, daß meine heutige Auffassung auf diesem Gedanken der Gefahr der Bildung beruht, heute kann ich noch nicht dieser Ansicht sein.

Zum ersten Male hörte ich die Meinung, daß Bildung den Keim des Antimilitarismus in sich trage, und zwar, weil jede Bildung im Prinzip weltfremd sei und den Individualismus züchte. Von dort erscheint der Schritt zum Egoismus nach Herrn Major Frick klein zu sein. Ich kann mich diesem Grundsatz nicht voll anschließen. Gewiß haben